

# Votre rôle en tant qu' élu dans un CA consacré au budget

Le CA a un rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires (domaines et activités).

Lors du CA de novembre 2017, c'est le **projet de ventilation de la dotation de l'année civile 2018** qui va être étudié. Cela conditionnera le fonctionnement quotidien de votre établissement sur l'année civile. Il se base sur les dépenses de l'année précédente (2017 dont le compte financier ne sera présenté qu'au printemps 2018) et sur le compte financier de février-mars 2017 donnant un bilan des dépenses réellement faites en 2016. Cette répartition peut ensuite être retouchée grâce à des transferts de fonds d'un chapitre budgétaire à un autre appelés DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) mais il est préférable d'adapter au mieux les prévisions à la réalité.

Ce CA nécessite une préparation. C'est pourquoi, **il faut exiger d'avoir les documents préparatoires 10 jours avant** et demander une commission permanente (non obligatoire). Cela présente plusieurs intérêts y compris pour l'agent comptable qui pourra préparer davantage sa présentation en fonction des questions des parents et des personnels. La comparaison avec le budget en cours d'exercice (2017) doit apparaître dans les documents préparatoires, et les lignes pédagogiques aussi.

Si la dotation est globale, la collectivité territoriale donne à titre indicatif la répartition entre dépenses pédagogiques, viabilisation/entretien.

=> **Vous trouverez sur notre site le détail des dotations budgétaires ainsi il vous sera possible de vérifier que les crédits pédagogiques dans le budget proposé au CA ne sont pas inférieurs à ce qui était prévu par la Région.**

## Voter contre le budget ?

Voter contre est toujours compliqué même si cela peut se justifier (dotation insuffisante, manque de transparence...) car une fois le vote émis, la répartition du budget échappe aux élus : la collectivité territoriale et l'Etat doivent s'entendre sans avoir à consulter à nouveau le CA. En plus cela bloque le financement des voyages. En tout cas, il faut demander une audience auprès du département ou de la Région et alerter votre section SNES-FSU départementale.

### MOTION ou VŒU D'EXPLICATION DE VOTE CONTRE LE BUDGET 2018

*Conseil d'administration du ..... 2017, du collège/lycée ..... à ..... (voté à ... voix « pour », ... voix « contre », ... abs). La répartition proposée au CA ne permet pas un bon fonctionnement du lycée notamment en matière pédagogique (développer une argumentation) ; la répartition du budget n'est pas suffisamment détaillée notamment à l'intérieur du service pédagogie et vie de l'élève. C'est pourquoi, le Conseil d'administration du collège/lycée ..... se prononce contre le budget prévisionnel 2018.*